

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 27 JANVIER 2025

Date de la convocation  
21/01/2025Date d'affichage  
21/01/2025

Objet de la délibération

Prix emplacement en terre  
cimetièrre

N° 13/25

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

**Présents :** Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

**Absents :** M. BORDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHOMETTE donne pouvoir à M. DEBROAS, M. BERGERON, M. DEVAUX, Mme GRAS,

Madame le Maire rappelle la procédure de reprise en terre commune en 2019. Elle explique qu'il y a des emplacements de libres pour les personnes qui souhaitent être enterrées en terre, elle propose de fixer le prix à 180 € le m<sup>2</sup> soit 360 € l'emplacement de 2m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

- **FIXE** par 12 POUR le prix de l'emplacement en terre dans le cimetière communal à 360 € pour 2m<sup>2</sup>.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS